



Région Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse

23/10/2008 - Compte rendu de la JE Musique numérique à la BMVR de Nice

Nouvelle journée d'étude, le 23 octobre, organisé pour l'ABF PACA par Franck Queyraud, pilote du groupe de travail ABF bibliothèques hybrides. Bis répétita de la journée précédemment organisée à la Médiathèque de Martigues le 18 février, c'est la BMVR Louis Nucera de Nice qui accueille cette fois-ci un public venu en majorité de la région sud-est PACA.

Au menu, un tour d'horizon des musiques dans l'univers 2.0, un retour d'expérience de bibliothèques pionnières dans le domaine de la numérisation - en présence du fournisseur de leur solution technique-, un point sur les aspects juridiques liés à la diffusion et la représentation des documents sonores et enfin la présentation du blog des bibliothécaires de Grenoble.

Musique 2.0, nouveaux modes de diffusion et de valorisation par Borey Sok

La chute (voire la disparition à terme) de la vente des CD inquiète aujourd'hui maisons de disques et bibliothécaires qui doivent repenser leur offre. Auteur du livre et du blog Musique 2.0, consultant en « divertissement sur Internet », Borey Sok, aide aujourd'hui les maisons de disques à se repositionner face une crise que la stratégie de promotion et de mise en avant d'artistes ne suffit pas à enrayer.

Il explique la chute des ventes de CD par la concurrence de la diffusion gratuite de musiques sur Internet dont l'accessibilité est accrue par la Wifi et les technologies 3G :

- Musiques « déposées à la SACEM » diffusées gratuitement par des sites comme Deezer (en streaming) ou Airtist (en téléchargement). Les gestionnaires des sites reversent les droits aux auteurs et se financent grâce à la publicité.
- Musiques libres de droits ou déposées sous licence Creative Commons proposées sur des plates formes telles que Jamendo ou des bornes de téléchargement comme Automazic. La diffusion gratuite sur Internet s'enrichit même parfois de concert live avec chat en direct (Mygroovypod), de radio en ligne ou l'internaute peut composer ses propres « play lists » (Goom).

Aujourd'hui, l'internaute veut écouter gratuitement en ligne pour découvrir de nouveaux titres ou de talents, mais il paie volontiers pour établir une relation privilégiée avec l'artiste : acheter une place de concert ou investir dans la promotion de talents.

Le label indépendant My Major Company finance aujourd'hui une partie de sa production en associant les internautes au choix, au financement et à la promotion de nouveaux talents. Lorsque les artistes percent, des gains sont mêmes reversés à la communauté des producteurs virtuels.

Ces exemples peuvent aider les Web discothécaires à inventer de nouveaux chemins vers les musiques, permettre aux usagers d'être en relation avec les artistes et être au cœur de la création locale.

Une expérience de numérisation de fonds musical par Didier Jouve de la société Opsys, Edith Anastasiou (Médiathèque de Martigues) et Alexandre Romero (Médiathèque d'Antibes)

La solution « Polyphonie » développée par la société Gmixon et commercialisée par OPSYS offre un service d'écoute de musiques numérisées accessibles sur un poste public informatique (recherche dans le catalogue de la bibliothèque ou classement thématique par genre musical), ou encore sur une borne d'écoute, un lecteur PDA ou un pocket PC en Wifi (par lecture du code-barre du CD).

Martigues et Antibes font partie des premières bibliothèques à avoir mis en œuvre cette solution (sur un fonds de 20.000 CD pour une vingtaine de bibliothèques au total aujourd'hui).

3 ans de pratiques permettent à ces bibliothèques aujourd'hui de faire un premier bilan.

Une vraie réflexion s'impose avant de se lancer dans une opération de numérisation qui est souvent lourde et fastidieuse. La numérisation de tout le fond musical n'est plus forcément utile. Il est recommandé, lors d'une opération de numérisation de se concentrer sur le fonds patrimoniaux. Les bibliothèques pourraient réfléchir à une mise en commun du fruit de leurs numérisations respectives.

Concernant les musiques soumises à droits, le flou juridique en terme de droit de reproduction et de diffusion peut autoriser les bibliothèques à une diffusion sur le site de la bibliothèque mais exclut aujourd'hui toute diffusion en ligne.

L'offre de musique via les PC Pocket a beaucoup de succès auprès des plus jeunes. Un accompagnement par des professionnels est souvent nécessaire pour guider les premières utilisations. La popularité des nouveaux systèmes de diffusion est variable selon l'âge, le lieu d'écoute et la promotion qui a pu en être effectuée par le réseau.

« Et si on parlait juridique ? », c'est le titre de l'intervention d'Yves Alix qui est intervenu ensuite pour tenter de répondre aux questions juridiques posées par la diffusion des supports dématérialisés.

Pendant 70 ans, la représentation et la reproduction d'une œuvre sont protégées par les droits patrimoniaux de l'auteur. Au-delà de cette période, les œuvres deviennent libres de droits.

Les lois protégeant les auteurs et les interprètes s'adaptent à l'évolution des usages, des nouvelles technologies, du droit national, européen et international. Des contrats plus ou moins complexes sont souvent nécessaires préciser les conditions de cessions de droits.

En 2006, la loi DAVSDI a été amendée pour autoriser la représentation et la reproduction de documents « pour représentation aux personnes handicapés, ainsi que dans l'enseignement et la recherche », ainsi que la reproduction de documents « pour conservation, préservation des conditions de communication sur place ». Cet amendement n'exclut pas la nécessité de négocier de droits de consultation des documents (en particulier pour les consultations par Internet).

Le projet de loi Création et Internet fait suite au rapport Olivennes publié en 2007. Il s'agit, pour proposer une « offre légale abondante, bon marché et interopérable », de prendre des mesures légales et techniques contre le téléchargement illégal. Ce projet n'a pas obtenu le consensus espéré, et laisse notamment quelques-uns sceptiques quand à la faisabilité de la mise en œuvre des solutions proposées

Aujourd'hui, les seules exceptions applicables en bibliothèque restent celles adoptées en 2001 et en 2006. Tout autre exception doit faire l'objet d'un contrat avec les ayants droits ou les intermédiaires (fournisseurs, agrégateurs de contenus...)

Les licences de type Creative Commons offrent aujourd'hui une alternative originale qui permet la diffusion de contenus numériques dans un cadre non commercial.

Pour suivre cette actualité juridique, n'oubliez pas de consulter régulièrement le site de [l'IABD](#) (Interassociation Archives Bibliothèques Documentation), site coopératif entre plusieurs associations professionnelles et plusieurs métiers des professionnels de l'information.

Vous pouvez voir le powerpoint de l'intervention d'Yves Alix [en cliquant ici](#)

Anne Theureau et Emeline Monraisse sont venues ensuite présenter l'expérience du blog [BMOL](#) (Bibliothèques musicales on line). Ce blog est né d'une réflexion des bibliothécaires musicaux de Grenoble. Sensibles à l'évolution de la place de la musique en bibliothèque, ils étaient à la recherche d'une médiation forte autour de leurs collections et de leurs animations ainsi qu'au développement d'une plus grande interactivité avec leurs publics.

Sur le modèle réussi du précédent blog [SIEM](#) (celui des espaces multimédias), la direction des [bibliothèques grenobloises](#) a validé leur projet en juin 2007. Un comité de rédaction permet de gérer un planning des articles à publier régulièrement, avec un ton moins institutionnel que sur le site traditionnel de la bibliothèque. Cette organisation permet de répartir ce travail parmi la vingtaine de bibliothécaires musicaux sans alourdir la tâche de chacun. Depuis, le blog met en valeur les collections musicales, accepte les commentaires des usagers, réagit à l'actualité musicale qui se déroule sur l'agglomération en mettant en valeur les groupes locaux. Un player a notamment été intégré au blog et diffuse la musique de ces groupes avec leur accord. Autre élément fonctionnant particulièrement bien, la mise en place de partenariats avec les festivals de musique de l'agglomération et une mise en valeur des artistes programmés. Enfin, au moyen d'un enregistreur numérique, les animations sont filmées et podcastées ensuite. La [rubrique Archives sonores](#) permet aux usagers de voir ou revoir ces moments d'animations des espaces musiques.

Même si le blog est très consulté, Anne et Emeline ont apporté un bémol (sans jeu de mots) : les commentaires du public restent encore insuffisants. Certes, pourrions nous leur répondre ! C'est en tout cas, un bel exemple de travail d'équipe, de mise en valeur des collections et de médiation.

Un grand merci à Françoise Michellizza et à son équipe qui nous ont reçus dans cette belle médiathèque où l'on aimerait s'attarder plus longtemps.

Merci également aux organisateurs, à [l'Agence Régionale du Livre PACA](#) et au poète [Pierre Parlant](#) grâce à qui l'auditoire a eu le plaisir de pouvoir voyager quelques instants, après le déjeuner, à l'écoute d'extraits poétiques colorés lus par leur auteur.

Compte rendu rédigé par [Françoise Aubert](#) et Franck Queyraud